

Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2015 : publication de l'Avis de convocation

L'**Assemblée Générale Mixte d'Air Liquide** se tiendra le **mercredi 6 mai 2015 à 15 heures**, sur première convocation, au Palais des Congrès de Paris. Les **projets de résolutions**, approuvés par le Conseil d'Administration d'Air Liquide le 16 février dernier et soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, ainsi que toutes les informations concernant l'Assemblée sont disponibles sur le site Internet du Groupe, www.airliquide.com, rubrique Actionnaires.

L'**Avis de convocation a été publié au Balo** (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) **du 18 mars 2015** et peut être consulté sur le site Internet du Groupe.

Les documents de convocation vont être envoyés à tous les actionnaires de la Société, par voie postale ou par voie électronique à ceux ayant opté pour la convocation électronique. Ces documents contiennent le formulaire de vote, l'ordre du jour de l'Assemblée, les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires, une présentation de leurs objectifs, ainsi que les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

L'Assemblée Générale est l'occasion de présenter la stratégie du Groupe, ses perspectives de développement et de participer à la vie de la Société. **Tous les actionnaires sont invités à s'exprimer** en assistant à l'Assemblée Générale, en se faisant représenter par procuration ou en votant par correspondance. Cette dernière modalité peut être réalisée :

- en renvoyant le formulaire de vote **afin qu'il parvienne à la Société le samedi 2 mai 2015 au plus tard** ;
- **en votant par Internet, avant l'Assemblée Générale**. Le site Internet de vote sera ouvert du mardi 24 mars au mardi 5 mai, 15h00. Les modalités d'accès à ce site sont détaillées dans les documents de convocation envoyés aux actionnaires.

Air Liquide considère la participation de chaque actionnaire comme essentielle.

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct et en différé sur le site Internet du Groupe. Vous pourrez également suivre l'Assemblée Générale en direct sur Twitter : <https://twitter.com/airliquidegroup>.

Les documents relatifs à la préparation de cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires auprès du Service actionnaires, 75 quai d'Orsay, 75007 Paris, et publiés sur le site Internet du Groupe, www.airliquide.com, rubrique Actionnaires, selon les dispositions légales et réglementaires applicables.

Actionnariat d'Air Liquide (au 31 décembre 2014)

- **37 %** du capital détenu par les actionnaires individuels
- **46 %** du capital détenu par les investisseurs institutionnels non français
- **17 %** du capital détenu par les investisseurs institutionnels français

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2015

A caractère ordinaire

- Rapports du Conseil d'Administration.
- Rapports des Commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014.
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 ; fixation du dividende.
- Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions.
- Renouvellement du mandat d'un administrateur.
- Nomination d'un administrateur.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Benoît Potier.
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Benoît Potier et à Monsieur Pierre Dufour au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

A caractère extraordinaire

- Autorisation donnée pour 24 mois au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues.
- Autorisation donnée pour 38 mois au Conseil d'Administration de procéder à des attributions d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre.
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Autorisation donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières.
- Modification de l'article 8 (Droits et obligations attachés aux actions) des statuts de la Société.
- Modification de l'article 18 (Tenue des Assemblées Générales) des statuts de la Société.
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.
- Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à une catégorie de bénéficiaires.

A caractère ordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités.

CONTACTS

Direction de la Communication

Annie Fournier
+33 (0)1 40 62 51 31
Caroline Philips
+33 (0)1 40 62 50 84

Relations Investisseurs

Aude Rodriguez
+33 (0)1 40 62 57 08
Virginia Jeanson
+33 (0)1 40 62 57 37

Service actionnaires

Patrick Renard
+33 (0)1 40 62 51 86
Romain Boizette
+33 (0)1 40 62 53 61

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2015 :

Vendredi 24 avril 2015

Assemblée Générale Mixte :

Mercredi 6 mai 2015

Date de détachement du coupon* :

Lundi 18 mai 2015

Mise en paiement du dividende* :

Mercredi 20 mai 2015

* sous réserve des approbations nécessaires par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires

Leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air Liquide est présent dans 80 pays avec plus de 50 000 collaborateurs et sert plus de 2 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902. L'ambition d'Air Liquide est d'être le leader dans son industrie, en étant performant sur le long terme et en agissant de façon responsable.

Pour Air Liquide, ce sont les idées qui créent de la valeur sur le long terme. L'engagement et l'inventivité permanente des collaborateurs du Groupe sont au cœur de son développement.

Air Liquide anticipe les enjeux majeurs de ses marchés, investit à l'échelle locale et mondiale et propose des solutions de haute qualité à ses clients, ses patients, et à la communauté scientifique.

Le Groupe s'appuie sur sa compétitivité opérationnelle, ses investissements ciblés dans les marchés en croissance et l'innovation pour réaliser une croissance rentable dans la durée.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à 15,4 milliards d'euros en 2014. Ses solutions pour protéger la vie et l'environnement représentent plus de 40 % de ses ventes. Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et est membre des indices CAC 40 et Dow Jones Euro Stoxx 50.